

Missions de l'infirmière scolaire



Infirmierie du Lycée Banville

2 infirmières scolaires dans l'établissement

Les missions de l'infirmière scolaire s'inscrivent dans la politique générale de l'Education Nationale qui est de contribuer à la réussite des élèves.

Toutefois, le lycée n'est pas un établissement de soins et les parents restent responsables de leurs enfants, ce qui implique :

En cas de maladie ou d'accident bénins que les parents doivent venir chercher leurs enfants si nécessaire.

Le personnel du lycée ne peut ni les accompagner aux urgences, ni les récupérer (responsabilité parentale).

Pour les élèves mineurs, en cas d'appel au SAMU (urgence médicale ou accident important) nécessitant une hospitalisation, seuls les parents sont habilités à faire sortir leur enfant de l'hôpital.

Salle de soins Infirmerie du lycée



Horaires de l'infirmierie

Les infirmières sont joignables au 04 70 44 26 42 Poste 216
Ou par mail sur l'ENT à « Service Infirmierie »

Lundi	07h45 – 19h00
Mardi	07h45 – 19h00
Mercredi	07h45 – 12h30
Jeudi	07h45 – 19h00
Vendredi	07h45 – 17h00

En cas d'absence, les élèves ou leur famille peuvent s'adresser à la vie scolaire

INTERNAT

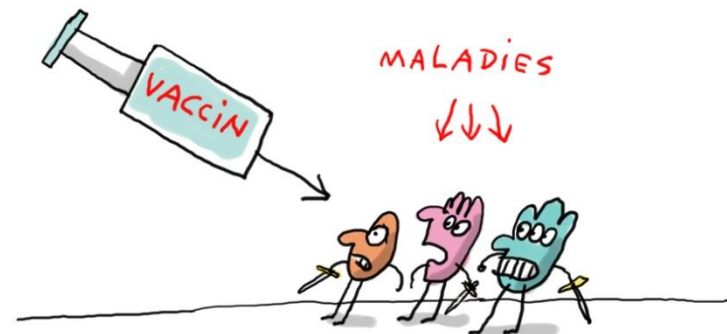
La nuit, une infirmière sur place, intervient pour les urgences médicales. L'élève ou un camarade de chambre informe l'AED d'internat qui déclenche la procédure d'urgence si nécessaire.

Pour les élèves Internes, prise de médicaments

Aucun traitement ne peut être conservé à l'internat sans l'accord de l'infirmière. Les médicaments doivent être déposés à l'infirmierie accompagnés de la prescription du médecin.

Vaccinations

Il est rappelé que chacun doit être à jour de ses vaccinations obligatoires pour pouvoir être scolarisé (DTCP) ou, à défaut, doit fournir un certificat de contre-indication à cette vaccination.



• Tout savoir sur l'infirmierie :

L'infirmière scolaire est la conseillère santé (physique, psychologique ou relationnelle) de l'établissement.

- **Elle ACCUEILLE et ECOUTE** , soutient psychologiquement les élèves ou le personnel pour tout motif que ce soit.
- **EVALUE** les situations présentées.
- **SOIGNE** les maux bénins.
- **TRAITE LES URGENCES** en faisant appel au SAMU si besoin et en donnant les premiers soins
Elle établit un protocole d'urgence pour que toute la communauté éducative puisse se montrer réactive en cas de problème.
- **ORIENTE** chaque fois que nécessaire, vers le médecin traitant ou le spécialiste adapté.
- **Travaille en collaboration** avec le médecin scolaire, l'assistante sociale et l'équipe éducative.

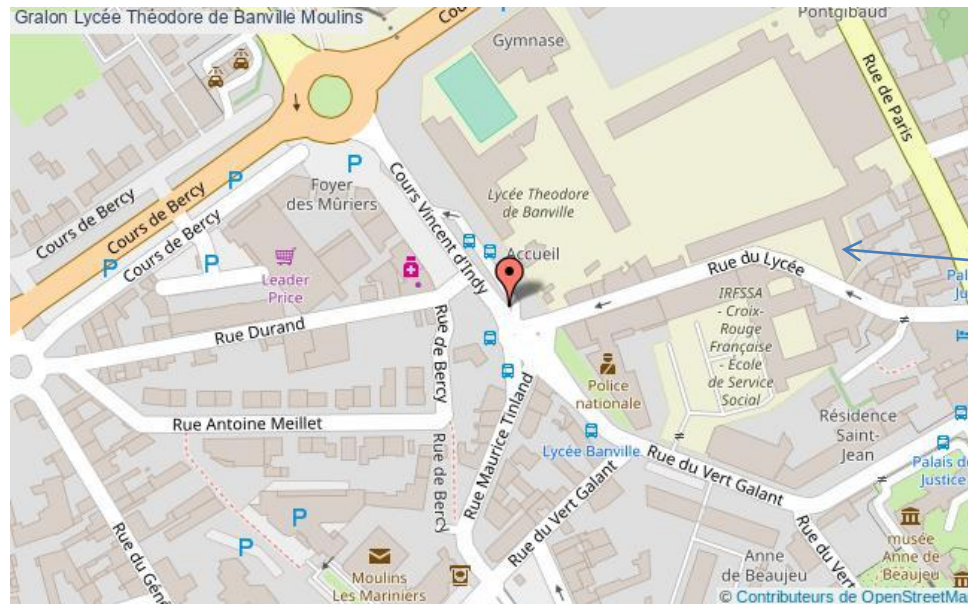
- **SUIT L'ETAT DE SANTE DES ELEVES** à travers des examens ou entretiens personnalisés.
- **PARTICIPE** à l'intégration des élèves en situation de handicap ou de troubles de la santé au long cours.
- **VEILLE A DEPISTER TOUTE SITUATION DE MALTRAITANCE** et met en œuvre tous moyens nécessaires à la protection des élèves en danger.
- **PARTICIPE A LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ADAPTES** en cas d'évènements graves ou de maladies transmissibles
- **DEVELOPPE UNE DYNAMIQUE D'EDUCATION A LA SANTE**
conseiller, informer, prévenir, orienter et donner des conseils adaptés et orientés au mieux à chaque élève dans les domaines qui touchent les lycéens (addictions, vie affective et sexuelle, violences, dons du sang, confiance en soi...)
- **EST ATTENTIVE A L'ENVIRONNEMENT** de l'élève
- Elle peut délivrer la **contraception d'urgence**.

Situation, localisation

L'infirmierie se situe au rez-de-chaussée

Pour le bien-être des élèves, l'infirmierie est équipée de 2 chambres (2 lits et 3 lits), de 2 salles de douche avec toilettes, d'une salle d'attente, d'une salle de soins.

Les infirmiers, Diplômé d'Etat, membres de la communauté éducative, sont responsables de leurs actes professionnels et soumis au secret professionnel dans les conditions établies par la loi.



Infirmierie

Chambre



Salle de douche/WC



PAI , PAP et PPS

PAI : Il est fortement conseillé aux familles, **dès l'inscription dans l'établissement** ou en début d'année scolaire, de prendre RDV avec l'infirmière en cas de problème de santé important d'un jeune afin d'établir un **Projet d'Accueil Individualisé** ou de le renouveler. Le PAI reprend les signes de la maladie et la conduite à tenir en cas de soucis pour une meilleure prise en charge de l'élève.

La transmission du PAI collège/lycée relevant du rôle des parents.

PAP : En cas de difficultés scolaires résultant d'un trouble des apprentissages nous participons avec l'équipe éducative à l'élaboration d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé** (ex : dyslexie, dyspraxie...)

PPS : Pour les élèves nécessitant un aménagement scolaire particulier au regard de certaines difficultés liées à la santé et au handicap, il est nécessaire d'établir un **Projet Personnalisé de Scolarité** (ce, dès la seconde) afin de les aider au mieux tout au long de l'année et de leur scolarité.

Les infirmières participent aux **ESS** (équipes de suivi de la scolarisation) pour les élèves relevant de la MDPH/MDA.

Nous veillerons à votre bien être

Bienvenue

shutterstock.com · 1063788248

